

**MAIRIE DE SURY-ES-BOIS**

**18260 SURY-ES-BOIS**

**Tél : 02.48.73.75.28**

**Fax : 02.48.73.73.97**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 18/09/15:**

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 18 septembre 2015 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Vie municipale :

M. le Maire fait part au Conseil de la décision de démission de Mme COUDEREAU Elisabeth de son poste de 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ainsi que de son mandat de conseillère municipale pour des raisons professionnelles (la création d'un cabinet d'infirmière libérale laissant peu de temps pour l'exercice d'un mandat électif). M le Maire indique que l'élection d'un(e) nouveau(elle) 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint se ferait au prochain Conseil Municipal.

- Point sur dossiers en cours :

° « Le Laurier » : réfection appartement gérant :

Les notifications de marché et les actes d'engagement ont été signés, ainsi que les ordres de service.

Les travaux débuteront fin octobre.

° « Le Champ Laurent » : aménagement, viabilisation

Dans l'attente d'un accord définitif de l'entreprise GELINAT sur la partie du projet la concernant.

° « Lagunes » : curage, réhabilitation des berges

Les travaux ont commencé et risquent d'être « perturbés » par les pluies importantes qui risquent de rendre le terrain et l'accès difficiles ainsi que par le refus très tardif d'un agriculteur de recevoir l'épandage de boues alors qu'un accord de principe avait été donné.

- Vote de subventions aux associations :

M. le Maire propose de reconduire les subventions aux associations avec toutefois un montant réduit : la baisse drastique des dotations accordées aux communes pour assurer leurs missions conduit le Conseil Municipal à réduire de 10% l'enveloppe « subventions aux associations ».

Adoption à l'unanimité.

- Terrains : achat et vente :

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

° à la demande de M. et Mme MIDOU, une modification parcellaire au lieu-dit « Le Petit Chevaize » entraînant la cession de 13a 36ca de terrain jouxtant leur maison d'habitation. Cette cession se fera au prix de 0,30 €/m<sup>2</sup> ; les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur. Accord à l'unanimité des membres présents.

° l'acquisition de deux parcelles :

- Parcelle AB 79 d'une surface de 0ha 27a 94ca pour un prix de 1 559,87 € H.T et 192,10 € H.T de charges accessoires SAFER
- Parcelle E 458 d'une surface de 0ha 11a 40ca pour un prix de 289,54 € H.T et 192,10 € H.T de charges accessoires SAFER.

Accord à l'unanimité des membres présents.

- Informations diverses :

M. le Maire informe le Conseil de « l'appel du 19 septembre pour les communes de France, un patrimoine en danger ».

Cet appel fait suite aux décisions de l'Etat de réduire de 30% les dotations accordées jusque-là aux communes. M. le Maire indique qu'il est urgent de se mobiliser pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux et appelle à signer la pétition en ligne à cet effet. Les membres du Conseil Municipal partagent cette inquiétude.